

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 25 Octobre 2018

Délibération n°20181025_08

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : AIDES CULTURELLES : vote des subventions 2018

Le jeudi 25 Octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CHARMÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – GIRAUD-BERNARD Éric -- ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PRÉVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)
BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)
THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)
CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)
ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

FLAUD Yves - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - PELLETIER Dominique - BONNET Franck.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - CHEMINADE Anne-Marie - BLANCHON Alain - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : AIDES CULTURELLES : vote des subventions 2018

Vu la délibération n° 20170413_10 en date du 13 avril 2017 relative aux modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,

Vu les propositions de la commission « Patrimoine & Culture » en date du 08 octobre 2018 concernant les aides culturelles à attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2018,

Le Vice-Président en charge de la Culture rappelle que l'enveloppe budgétaire allouée aux aides culturelles (hors écoles) est de 10 000 €.

Il présente les actions soutenues par la CDC et subventions attribuées sur proposition de la commission précitée :

Porteur de projet/Intitulé	Total dépenses	Assiette éligible	Subventions 2018
Association « Histoires du Pays d'Aigre » Soirées théâtrales Lupsault, Tusson et Saint-Fraigne (20-21-22 juillet 2018)	4 400,00 €	2 250,00 €	450,00 €
Association « La Mesnie du seigneur du Lau » Cellettes - Fête médiévale (8 septembre 2018)	14 005,00 €	8 500,00 €	500,00 €
Association "Les enfants du savoir" FESTIVAL Fest'Aigre (18/19 Août 2018)	131 500,00 €	91 000,00 €	2 000,00 €
CACE Comité d'animations culturelles et équestres de Montignac-Charente Journée des arts (13/14 juillet 2018)	2 185,00 €	890,00 €	178,00 €
Association MARPEN Fête du Patrimoine - Tusson (16 septembre 2018)	1 922,00 €	1 452,00 €	290,40 €
10 ans Musée d'architecture romane St-Amant-de-Boixe (22/23 septembre 2018)	10 996,80 €	9 896,80 €	500,00€
TOTAL "subventions demandées" au 25 octobre 2018			3 918,40 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions précitées ;
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement en décaissant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS